

Réalités et perspectives démographiques

→ 1901, l'âge médian de la population canadienne était de 22,7 ans, en 1951 de 27,7 ans, en 1961 et 1971 de 26,3 ans (à la suite de la poussée nataliste); il sera de 29,1 ans en 1981 et de 35,7 ans en 2001.

Au Canada, l'immigration joue un rôle important dans la démographie et c'est un facteur plus facile à régler que le taux de natalité. En raison du fort accroissement naturel de la population active, on favorise moins qu'autrefois l'immigration. Des pressions devraient normalement s'exercer pour la limiter dans les vingt années à venir, car les jeunes issus de la poussée nataliste de l'après-guerre entrent dans la tranche d'âge de 20 à 39 ans, qui est en général l'âge des immigrants. Ce sont les besoins en main-d'œuvre et, d'une façon générale, l'état de l'économie en 2000 qui détermineront une éventuelle reprise de l'immigration après cette période.

En 1971, on comptait 75 enfants (0 à 19 ans) et 15 personnes âgées (65 ans et plus) à la charge de 100 actifs (20 à 64 ans). Il est évident que la permanence d'une faible fécondité modifierait cette situation. On pense que le taux de l'ensemble des personnes à charge diminuera d'ici à l'an 2000, mais que

celui des personnes âgées croîtra régulièrement et que vers 2031 il dépassera celui des enfants pour la première fois dans l'histoire du Canada.

Compte tenu de ces hypothèses, la proportion de l'ensemble des personnes à charge sera néanmoins un peu inférieure à ce qu'elle est actuellement. En 2031, la proportion des actifs sera donc un peu plus forte, mais le taux de croissance du groupe des personnes âgées augmentera jusqu'en 1991, pour diminuer ensuite en raison du faible taux de natalité des années 1930. Ce ralentissement donnera un répit à la population active jusqu'à l'arrivée à l'âge de la retraite, en 2011, de la cohorte de la poussée nataliste. Cette particularité démographique rend donc possible, sur le plan économique, la préparation des infrastructures sociales et techniques exigées par le vieillissement de la population canadienne sans imposer un fardeau excessif aux actifs.

Dans les années qui viennent, la société canadienne devra fournir de l'emploi à un nombre sans précédent de nouveaux travailleurs et, corrélativement, des logements et des moyens de transport à ceux qui créeront des foyers. Dans une période de faible expansion économique, cela n'est pas facile, d'autant que les travailleurs âgés approchant de la retraite seront infiniment moins nombreux que la masse des nouveaux travailleurs issus de la poussée nataliste des années 1950/1960.

A l'horizon 1985, la situation démographique se modifiera encore. Le nombre des nouveaux travailleurs aura commencé à diminuer largement au moment où l'économie se sera adaptée à une activité créatrice d'emplois. Alors qu'entre 1970 et 1980 il aura fallu s'efforcer d'accroître les activités de main-d'œuvre, la réduction du nombre des personnes entrant dans

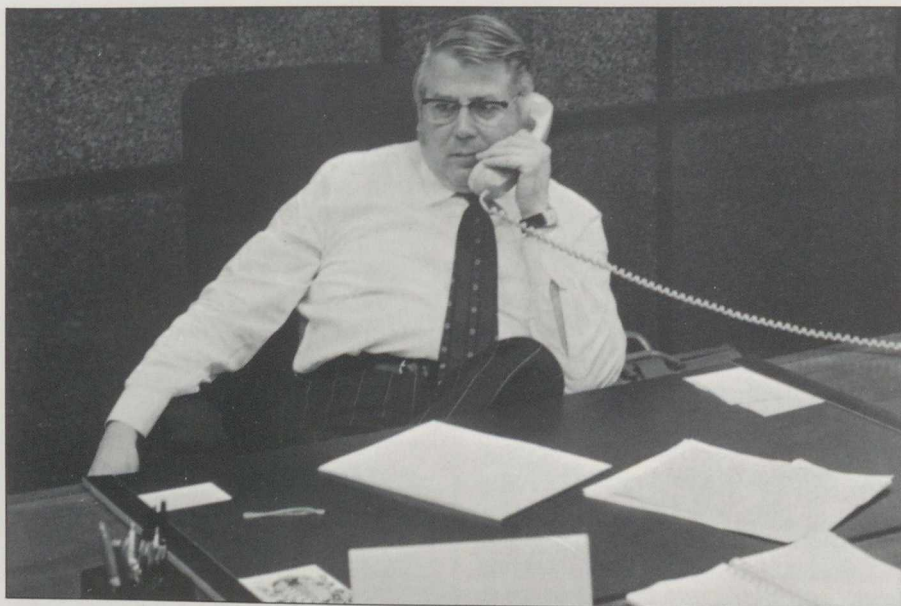


La proportion des enfants est inversement proportionnelle à la taille de l'agglomération de résidence.

la vie active au cours des années 1980-1985 devrait tendre à infléchir cet effort vers une activité économique moins gourmande de main-d'œuvre.

Le vieillissement de la population active pourrait bien créer aussi des difficultés aux jeunes dans la poursuite d'une carrière. Il empêchera en effet les jeunes arrivés sur le marché du travail de gravir les échelons de la hiérarchie car le nombre des emplois de responsabilité n'augmentera pas aussi vite que celui des actifs plus âgés. La compétition pour ces emplois exercera sans doute une pression déflationniste sur les hauts salaires au moment même où la pénurie de travailleurs débutants et leur résistance à un traitement préférentiel des travailleurs plus âgés exerceront une pression inflationniste sur les salaires moins élevés. Ainsi l'évolution démographique pourrait conduire indirectement au resserrement de l'éventail des salaires.

L'augmentation très forte de la tranche d'âge des plus de 65 ans demandera d'autre part que l'on réfléchisse à l'organisation des services de santé et des régimes de retraites. De même, il est possible que l'insuffisance des moyens de transport prévus au cours des années 1970-1980 exige par la suite la mise en place de moyens de télécommunication permettant d'évi-



Le nombre des postes de responsabilité n'augmentera pas aussi vite que celui des actifs âgés.